

Réf : DGSSAJE-2026-30

## **ARRETE RELATIF A L'ELECTION PARTIELLE DE DEUX REPRESENTANTS DES USAGERS A LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**Vu** les articles R. 811-10 et suivants du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté DGSSAJE-2025-11 du président de l'université d'Orléans relatif à la proclamation des résultats de l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 19 mars 2025 ;

**Vu** la démission le 02 juin 2025 de Monsieur Hugo LEFORT, de son siège d'élu à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université d'Orléans ;

**Vu** la démission le 16 mars 2026 de Madame Rim OUCHQIR, de son siège d'élu à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université d'Orléans ;

**Considérant**, qu'il convient de procéder à l'élection partielle d'un représentant des usagers de sexe masculin et d'une représentante des usagers de sexe féminin ;

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE I – DATE DU SCRUTIN**

L'élection est effectuée par voie électronique, la date du scrutin est fixée au :

**VENDREDI 03 JUILLET 2026**

**Le calendrier des opérations électorales est arrêté comme suit :**

<b>ÉTAPES</b>	<b>DATES</b>
Date limite de dépôt des candidatures	Vendredi 26 juin 2026
Ouverture du scrutin (vote électronique)	Vendredi 03 juillet 2026 à 08h00
Clôture du scrutin (vote électronique)	Vendredi 03 juillet 2026 à 17h00
Dépouillement des urnes	Vendredi 03 juillet 2026 à 17h10
Publication des résultats	Lundi 06 juillet 2026

Dans le cas où aucune candidature ne serait déposée le 26 juin 2026, un nouvel appel à candidature sera fait avec une date limite de candidature fixée au 06 juillet 2026 et les électrices et électeurs du/des collège(s) concerné(s) seront convoqués pour un nouveau scrutin par voie électronique le :

**VENDREDI 10 JUILLET DE 08H00 A 17H00**

## **ARTICLE II – DUREE DES MANDATS**

Les membres élus au conseil académique sont élus membres de la section disciplinaire pour la durée de leur mandat.

## **ARTICLE III – SIEGES A POURVOIR**

- **1 siège** usager de sexe masculin
- **1 siège** usager de sexe féminin

## **ARTICLE IV – ELECTEURS**

La liste des électeurs membres du conseil académique appartenant au collège électoral des usagers est arrêtée par le président de l'université en **Annexe 1** du présent arrêté.

Si un membre du conseil académique figurant sur les listes en **Annexe 1**, démissionne après la date de publication du présent arrêté, ce membre ne pourra pas voter le jour du scrutin.

Les remplaçants de membres démissionnaires du conseil académique ne pourront voter qu'à la condition qu'ils disposent d'un arrêté de nomination du président de l'université d'Orléans signé et publié au plus tard la veille du scrutin.

## **ARTICLE V – ELIGIBILITÉ**

Les membres du collège des usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers du conseil académique, sont élus au sein de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique par et parmi les représentants élus titulaires et suppléants du collège des usagers.

## **ARTICLE VI – CANDIDATURES**

**Ne peuvent candidater que les élus qui se réinscrivent à l'université d'Orléans pour l'année universitaire 2026/2027.**

Les candidatures doivent être envoyées par courriel au service des affaires juridiques de l'université d'Orléans (saj@univ-orleans.fr) au plus tard **le vendredi 26 juin 2026, à 12h00**.

Il est délivré un accusé de réception du dépôt des candidatures.

## **ARTICLE VII – MODE DE SCRUTIN**

L'élection des membres de chaque sexe au sein du collège des usagers a lieu au scrutin pluri-nominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné.

Le scrutin se déroulera uniquement par voie électronique. Par conséquent, les votes par procuration et par correspondance ne sont pas prévus.

Chaque électeur reçoit un courriel sur sa boîte « etu.univ-orleans.fr » l'invitant à procéder au vote. Un identifiant, un mot de passe, ainsi que le lien d'accès à l'espace de vote sont fournis à cette occasion.

Un message de confirmation du vote est envoyé automatiquement à l'électeur. Il est possible pour ce dernier de modifier son vote jusqu'à la clôture du scrutin.

#### **ARTICLE IX – RESULTATS**

Le dépouillement des votes est effectué à partir de 17h10. Les résultats seront proclamés par le président et publiés sur le site internet de l'université d'Orléans **le lundi 06 juillet 2026**.

#### **ARTICLE X – PUBLICITE ET EXECUTION**

Cet arrêté est adressé à tous les membres usagers du conseil académique et publié sur le site internet de l'université.

***Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service des affaires juridiques, chargé des élections à l'université : Courriel : [saj@univ-orleans.fr](mailto:saj@univ-orleans.fr)***

Fait à Orléans, le 09 juin 2026

**Le Président de l'université d'Orléans**



**Eric BLOND**

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.

Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 09 juin 2026  
Transmis au Recteur le : 09 juin 2026



## SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGERS

### COLLEGE DES USAGERS – LISTE DES ELECTEURS ET ELIGIBLES

Sont électeurs et éligibles, les élus usagers titulaires et suppléants de la CFVU et de la CR du conseil académique

- **ALAMELOU Emma (titulaire)**
- GILOT Quentin (suppléant)
- **BEN SAAD Cyrine (titulaire)**
- BAYSAL Evin (suppléante)
- **BENELCAID Ziyad (titulaire)**
- MOK Julienne (suppléante)
- **BOUDES Alexis (titulaire)**
- DOUDJEDID Agnes (suppléante)
- **COTTE Lénie (titulaire)**
- MAKOUGOUM FOTSO Annette (suppléante)
- **GRUGIER Emma (titulaire)**
- **JAFFRE Raphaël (titulaire)**
- LABONNETTE Lucie (suppléante)
- **MCLAUGHLAN Gerard (titulaire)**
- BOIN Maëlys (suppléante)
- **EL HANI Marwane (titulaire)**
- BALACHANDRAN Anoshka (suppléante)
- **PHILIPPE Melody (titulaire)**
- MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (suppléant)
- **RAYMOND Fleur (titulaire)**
- LERAY Yoann (suppléant)
- **ROYER Gladys (titulaire)**
- **TRAORE Pierre-Keleti (titulaire)**
- BONMARTY Mark (suppléant)